# Une application pour connaître la qualité de l’eau des rivières et des plages

***L’application « Qualité rivière », proposée par l’Agence Française pour la Biodiversité et les Agences de l’Eau, permet d’avoir accès à la qualité des cours d’eau près de chez soi. Depuis 2016, on peut également savoir quels sont les poissons qui les peuplent. Et depuis peu, la qualité des eaux de baignade est disponible, ainsi que l’accès via un ordinateur.***

Savoir quelle est la qualité des rivières près de chez soi et connaître quels sont les poissons qui les peuplent… Toutes ces informations sont disponibles désormais via l’application « Qualité Rivière », éditée l’Agence Française pour la Biodiversité et les Agences de l’Eau. Depuis 2013, cette application permet aux possesseurs de smartphones d’être informés de la santé et de la qualité des cours d’eau situés près de chez soi, sur trois années, grâce à des cartes détaillées interactives et un code couleur : bleu pour « très bon état », vert pour « bon état », et rouge pour « mauvais état ». Le tout grâce à 5000 stations de suivi des cours d’eau. L’application propose également un « quizz » avec 20 questions pour tester ses connaissances sur l’eau, ainsi qu’une rubrique « le saviez-vous ? ». En 2016, elle s’est enrichie de données sur les poissons qui peuplent les cours d’eau, avec une photo pour chaque espèce, et une fiche avec des informations sur sa répartition géographique, son habitat, sa nourriture, et son classement (« en danger critique d’extinction », « vulnérable », « en préoccupation mineure »). Les données ont été fournies par l’Onema (Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques), remplacée depuis 2017 par l’AFB (Agence Française pour la Biodiversité).

Disponible sur tablette et smartphones, on peut utiliser

l’application Qualité Rivière dès cet été sur ordinateur. Autre nouveauté, on peut aussi visualiser la qualité des eaux de baignades du littoral, classées selon un pictogramme et une couleur (bleu : qualité excellente, vert : bon, orange : suffisant, rouge : insuffisant). Les données proviennent du Ministère de la Santé.

Pour télécharger l’application sur téléphone, rendez-vous sur Google Play (pour les possesseurs d’un téléphone fonctionnant sous Android) ou sur App Store (pour les possesseurs d’un téléphone Apple). Pour consulter Qualité Rivière depuis un ordinateur, direction le site https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/app/tabs/viz-map

***Eaux de baignade : Eau et Rivières de Bretagne s’interroge sur les données fournies par l’ARS***

*Dans la région, la plupart des eaux de baignades sont estimées en état au moins « satisfaisant » par l’Agence Régionale de Santé Bretagne. Mais l’association Eau et Rivières tire la sonnette d’alarme : elle s’interrroge sur le fait que «  les risques de pollution de diminuent pas (en témoignent le nombre élevé de fermetures préventives de plages) alors que les classements s’améliorent ». En cause selon elle : la fermeture préventive des plages en cas d’épisodes pluvieux, qui souvent donnent lieu à des épisodes de pollution, et le fait de fait de supprimer du classement des prélèvements réalisés lors de pollution ponctuelle (ce qui est autorisé par une directive européenne). Selon Eau et Rivières de Bretagne, on ne peut cependant pas qualifier ce type de pollution de « ponctuelle », car ils sont « systématiques. Chaque fois qu’il pleut ou presque, il y a pollution , et elles concernent plusieurs plages simultanément». En outre, ces épisodes sont le reflet de « problèmes systémiques » de gestion, « et donc dans ce cas là la directive interdit explicitement l’élimination de ces analyses », poursuit l’association dans son communiqué. L’association a porté plainte auprès de la Commission*

*Européenne à l'été 2020, ce qui a entrainé la fin de cette pratique. Elle a aussi demandé en mai 2021 à l'ARS de corriger rétroactivement les classements. (car ceux-ci portent sur les quatre dernières années). Faute de réponse de l'ARS, Eau et Rivières a enfin décidé de saisir le tribunal administratif afin de rétablir « les véritables classements des plages bretonnes ».*

*Plus d'infos : [Le site de l'association Eau et Rivières de Bretagne]*

***Consultation sur l'eau, tous concernés !***

*Il est toujours temps de participer à la consultation sur l'eau menée par le Comité de Bassin Loire-Bretagne et l'Etat, qui se déroule jusqu'au 1er septembre. Pour cela, direction le site : https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/donnez-son-avis—questionnaire.html*